

**ARRETE DE
PROCLAMATION DES RESULTATS DES ELECTIONS AU CONSEIL DU
DEPARTEMENT MECANIQUE DE L'UFR SCIENCES**

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
Vu le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'Université d'Aix-Marseille ;
Vu les statuts modifiés de l'UFR SCIENCES ;
Vu le règlement intérieur modifié du département Mécanique de l'UFR Sciences ;
Vu l'arrêté électoral en date du 09 février 2024 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement ;

Le Président d'Aix-Marseille Université proclame les résultats du scrutin :

Collège : A

Sièges à pourvoir : **2** titulaires
 Inscrits : 13
 Votants : 6
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Suffrages valablement exprimés : 6
 Taux de participation électorale : 46.15%
 Quotient électoral : 3

Ont obtenu :

| Listes | Total voix | Sièges attribués au quotient électoral | Sièges attribués au plus fort reste | Total sièges |
|----------------------------|-------------------|---|--|---------------------|
| Ensemble pour la Mécanique | | | | 2 |
| | | | | |

Sont élus :

| Listes | Sièges | Noms |
|----------------------------|--------|--|
| | | Titulaires |
| Ensemble pour la Mécanique | 2 | Noël LAHELLEC Julien FAVIER |
| | | |

Les résultats proclamés ci-dessus sont publiés. Ils sont également affichés dans les locaux de l'UFR **SCIENCES** et adressés à la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles.

La Directrice de l'UFR Sciences est chargée, par délégation du Président, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 29 mars 2024

Pour le Président et par délégation,
La directrice de l'UFR **SCIENCES**

Laurence MOURET

